

Miličková, Ladislava

Les verbes à modalité locutive dans le discours rapporté

Études romanes de Brno. 1986, vol. 17, iss. 1, pp. [73]-82

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113451>

Access Date: 16. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

LADISLAVA MILIČKOVÁ

LES VERBES A MODALITÉ LOCUTIVE DANS LE DISCOURS RAPPORTÉ

Les verbes à modalité locutive se réfèrent au domaine sémantique de la parole. Malgré que leur rôle principal consiste à introduire le discours rapporté — c'est-à-dire à indiquer qu'un acte linguistique a été réalisé par A et que ce même acte est rapporté au destinataire D par un autre locuteur R — ils apportent en même temps d'autres informations sur l'acte linguistique réalisé qui concernent:

- la vérité ou la fausseté de l'acte linguistique réalisé (*révéler, prétendre*)
- la façon de discuter (*répondre, répéter, conclure*)
- la typologie du discours rapporté (*raconter, démontrer, prouver*)
- la réalisation phonique (*crier, chuchoter, murmurer, hurler*)

- Les verbes à modalité locutive permettent en même temps à R
- de faire savoir à ses interlocuteurs qu'il garde lui-même une distance envers ses propres paroles
- de donner plus de poids et plus de portée à ses propres paroles
- d'imposer à ses interlocuteurs une certaine manière de déchiffrer le discours rapporté.

La liste des verbes à modalité locutive que nous établissons ci-dessous ne se donne pas la prétention d'exhaustivité ne comportant que les verbes les plus fréquents (classés par ordre alphabétique): *acquiescer, admettre, affirmer, annoncer, appeler, apprendre, articuler, assurer, attester, avertir, aviser, avouer, balbutier, bavarder, chanter, chuchoter, certifier, colporter, commander, communiquer, concéder, confesser, constater, convenir, cracher, criailler, crier, débiter, déclarer, dégoiser, démontrer, dénoncer, dévoiler, dire, divulguer, donner sa parole, ébruiter, s'écrier, émettre, s'engager, énoncer, expliquer, exposer, exprimer, faire observer, faire savoir, formuler, hurler, informer, insinuer, jurer, lancer, lire, montrer, murmurer, notifier, objecter, s'obliger, observer, offrir, s'opposer, parier, plaisanter, prétendre, prévenir, proclamer, promettre, prononcer, propager, prouver, publier, raconter, rapporter, réciter, reconnaître, rectifier, relater, remarquer, renseigner, répéter, répandre, répondre, ressasser, rétorquer, révéler, riposter, seriner, signaler, souffler, soutenir, témoigner, transmettre.*

Cette catégorie des verbes, assez étendue d'ailleurs, a plusieurs sous-modalités, dont les traits distinctifs apparaissent le plus nettement au cas où les

verbes sont suivis d'une proposition complétive avec conjonction *que* — si le contenu du discours rapporté est exprimé en sa totalité (*Il m'a dit que Paul écrivait des poèmes*) — ou avec conjonctions *si, où, quand, comment, pourquoi* — si le contenu du discours n'est pas concrétisé (*Il me dit pourquoi il écrit des poèmes*). Nous distinguons 4 sous-modalités dont les nuances dépendent de l'attitude de A :

1. déclaration
2. acceptation/refus
3. aveu
4. promesse

1. La sous-modalité de déclaration offre plusieurs nuances :

- 1.1. déclaration — que A fait de la position d'autorité d'une façon plus ou moins solennelle.

Verbes: *déclarer, proclamer, annoncer*

Ex.: *Le président a déclaré que l'impossible sera fait pour retrouver les coupables.*

On lui a annoncé que son père était mort.

- 1.2. renseignement — A transmet à D un savoir que D ne possède pas encore et dont A juge qu'il peut être utile à D.

Verbes: *informer, renseigner, apprendre, faire savoir, divulguer, dévoiler, avertir (plus fort de sens qu'informer)*

Ex.: *On nous a informés (avertis, fait savoir) que les magasins seront fermés jeudi.*

Il nous a dévoilé que sa carrière n'était pas des plus brillantes.

Il n'est pas permis aux prêtres de révéler ce qui leur a été déclaré en confession.

La presse a divulgué prématurément qu'il était compté parmi les suspects.

- 1.3. affirmation — A soutient un fait dont la vérité lui apparaît démontrée et incontestable.

Verbes: *affirmer, soutenir, assurer, prétendre*

Ex.: *Il affirme l'avoir aperçu dans le métro.*

Il soutient (assure, prétend) qu'il ne fait jamais de fautes d'orthographe.

Vous continuez d'assurer que vous ignoriez toute l'affaire?

- 1.4. attestation — A parle de la position d'autorité, il atteste par ses dires la vérité du contenu de la complétive qu'il juge irréfutable.

Verbes: *attester, témoigner, certifier, garantir*

Ex.: *Le témoin certifica que l'accusé n'avait pas bougé de chez lui.*

Il a témoigné que son ami était innocent.

Le document présenté atteste qu'il a dit la vérité.

2. **L'acceptation / le refus** — indique que A prend une attitude — positive ou négative — en face d'une demande (il y ajoute le signe de oui ou de non).

Verbes: *accepter, consentir, être d'accord (positifs) refuser, s'opposer (négatifs)*

Ex.: *Il a accepté de (consenti à) venir à la maison demain.*

Il refuse de (s'oppose à) admettre qu'il avait tort.

3. **L'aveu** — on le considère comme le processus qui indique que A, ayant caché

sciemment un fait ou un savoir acquis avant le moment de sa propre énonciation, est obligé de révéler ce fait¹.

Verbes: *avouer, confier, confesser, reconnaître, admettre*

Ex.: *Il a avoué qu'il n'était pas capable de résoudre ce problème.*

Ils ont reconnu qu'ils avaient été impuissants.

Le médecin admet que sa maladie n'est qu'un prétexte.

4. **La promesse (ou l'engagement)** — exprime l'obligation de A d'effectuer l'action que l'on lui demande.

Verbes: *promettre, jurer, donner sa parole, s'engager, faire le serment*

L'intensité de la promesse ou de l'engagement peut être nuancée

— la moins forte — *promettre, faire la promesse, assurer*

— la moyenne — *donner sa parole, s'engager*

— la plus forte — *jurer, faire le serment*

Ex.: *Il avait promis à son père qu'il reviendrait à la maison.*

Il s'est engagé à rembourser la somme en deux ans.

Il a juré de garder leur secret.

Les verbes à modalité locutive peuvent exprimer — à côté de la modalité même — d'autres aspects caractérisant et précisant l'énonciation.

1. L'aspect du temps

1.1. *répondre, répliquer, riposter, rétorquer*

R indique par ces verbes que A réagit à une communication réalisée dans le passé plus ou moins éloigné. Or, ces verbes ne permettent pas de préciser, si la réaction de A à la communication précédée était positive ou négative. Pour traduire plus précisément la réaction de A, R doit employer les verbes

accepter, acquiescer, consentir (consentement)

s'opposer, refuser (refus)

1.2. *répéter, ressasser*

indiquent que A avait déjà réalisé une fois la même énonciation. Or, la réaction de D étant déplacée (il n'a pas compris ou il a mal compris ce que A lui avait dit), A est obligé de répéter son propos.

1.3. *transmettre, rapporter, propager, répéter, colporter*

A transmet à D une communication qu'un autre locuteur a fait à A à l'époque précédente.

1.4. *objecter, faire observer*

traduisent une réaction négative de A à une communication précédente. N'étant pas d'accord du contenu de cette communication A soulève une objection.

1.5. *prouver, démontrer*

Si A prouve quelque chose, cela veut dire qu'il avait déjà fait une communication qui n'était pas acceptée par D. C'est pourquoi A invoque des arguments à l'appui de son énoncé.

¹ Voir P. Charaudeau, Les conditions linguistiques d'une analyse du discours.

2. L'aspect des relations entre les interlocuteurs

2.1. *informer, renseigner, faire savoir, annoncer, apprendre*

A juge qu'il sera utile à D de posséder un certain savoir, c'est pourquoi il le renseigne sur celui-ci.²

2.2. *avertir, aviser, prévenir, signaler*

A attire l'attention de D sur un fait en jugeant que cela permettra à D de réagir d'une façon adéquate.

Il est parfois possible d'employer dans ce sens le verbe *dire*.

2.3. *avouer, confesser, reconnaître*

Si A cachait un certain fait pour finir par le révéler, c'est parce qu'il jugeait que la divulgation de ce fait pourrait lui être dangereuse ou qu'elle pourrait lui attirer des ennuis.

3. L'aspect du vrai ou du faux

3.1. *dévoiler, relever, apprendre*

Le contenu de l'énoncé est présupposé comme vrai par le locuteur qu'il soit identique à A (JE), ou bien à R (IL).

3.2. *prétendre*

L'énoncé introduit par ce verbe incline au vrai si le locuteur est identique à A (JE), mais il devient faux si le locuteur est identique à R (IL).

4. L'aspect de la réalisation phonique

4.1. *crier, hurler, murmurer, chuchoter, chanter, s'exclamer, appeler, lancer, glisser à l'oreille, aboyer, rugir, s'écrier, lamenter*

R caractérise par ces verbes l'intensité de voix de A ou la manière dont l'énoncé a été prononcé par A. Cette catégorie de verbes diffère des autres par le fait que les verbes peuvent être remplacés par le verbe *dire* suivi d'une construction prépositionnelle (p. ex. *hurler* = *dire avec un hurlement*, *chuchoter* = *dire avec un chuchotement*) ce qui n'est pas possible de faire dans les autres catégories (p. ex. on ne peut pas remplacer *prétexter* par **dire avec un prétexte*, *avouer* par **dire avec un aveu*). Charolles qui attribue à ces verbes la modalité «pragmatique»³, explique ce phénomène par le fait que ces verbes ne désignent aucune présupposition mais seulement un rapport existant entre les interlocuteurs (énonciateur/destinataire). On trouve ce même phénomène dans la modalité impérative où existe le rapport du type dominant/dominé entre les interlocuteurs.

La plupart des verbes cités sous 1-4 peuvent être considérés, du point de vue de l'analyse sémantique, comme pleins de sens, car ils maintiennent leur plein sens dans le discours direct aussi bien que dans le discours rapporté.

² Il est intéressant de voir que D peut devenir non seulement l'objet, mais aussi le sujet de l'acte énonciatif, introduit par ces verbes (il en est de même pour le verbe *avertir*); il peut dire:

A m'a informé de (renseigné sur) ...

Je suis informé (par A) de ...

³ M. Charolles, Exercices sur les verbes de communication, p. 97.

Or, à côté de ces verbes, l'analyse sémantique admet l'existence des verbes neutres, dont le contenu sémantique dans le discours rapporté est considéré comme banal, sinon vide de sens, car l'effet que ces verbes produisent dans le discours direct est complètement supprimé dans le discours rapporté. Dans cette catégorie nous classons les verbes *dire, déclarer, articuler, exposer, proclamer, jurer, s'engager, assurer, attester, promettre, s'obliger, faire le serment, etc.* Si R veut souligner leur effet, il est obligé d'y ajouter certaines unités linguistiques (à un ou à plusieurs mots) qui soient capables de traduire le même effet que ces verbes produisent dans le discours direct (p. ex. *déclarer solennellement, articuler péniblement, exprimer avec effort, etc.*).

Ex.: *Je jure de ne plus recommencer.*

Il a juré solennellement de ne plus recommencer.

Je déclare que l'impossible sera fait pour retrouver les coupables.

Le président a déclaré solennellement que l'impossible serait fait pour retrouver les coupables.

Le président a insisté sur le fait que l'impossible serait fait pour retrouver les coupables.

Si l'on ne veut pas se borner à une simple description d'un énoncé, mais si l'on tient à souligner l'effet que cet énoncé produit sur les interlocuteurs, on ne peut ne pas rappeler les verbes dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici, mais qui jouent un rôle important dans la modalité locutive. Il s'agit des verbes perlocutifs, argumentatifs et performatifs.

Les **verbes perlocutifs**⁴ ne décrivent pas la forme de l'énoncé, mais l'effet de celui-ci produit sur le(s) interlocuteur(s). Or, les verbes perlocutifs qu'on peut employer dans le discours rapporté ne sont pas nombreux: *faire comprendre, provoquer, convaincre, persuader.*

Ex.: *Il a provoqué les employés à désobéir à leurs chefs.*

Les **verbes argumentatifs** — *examiner, montrer, prouver, démontrer, conclure, réfuter* — peuvent se situer soit dans le domaine de la description d'un discours déjà réalisé ou bien dans le domaine de l'effet provoqué par ce discours. On les emploie, dans la majorité des cas, dans le discours rapporté, mais ils peuvent, parfois, figurer même dans le discours direct, si le locuteur s'arrête dans son discours pour résumer ou évaluer ce qu'il vient de dire, ou bien pour attirer l'attention des auditeurs sur ce qu'il va dire.

Ex.: *J'ai examiné avec vous que la disposition des lieux est très favorable.*

Je vais prouver que j'étais parti au moment du crime.

Si l'on étudie avec attention l'emploi des verbes argumentatifs, on s'apercevra que, dans le discours direct, ces verbes n'apparaissent qu'au passé ou au futur, jamais au présent (sauf le cas où le présent remplace le futur).

Ex.: *Maintenant je démontre = maintenant je vais démontrer.*

En caractérisant les verbes argumentatifs comme «verbes qui ne servent pas à rapporter une opinion, mais la façon dont une opinion a été présentée par quelqu'un»,⁵ Ducrot fait un parallèle étroit entre les verbes d'argumentation et ceux d'opinion, surtout en ce qui concerne leurs présuppositions; les verbes *démontrer (il a démontré que)* et *savoir (il sait que)*, p. ex., caractérisent un

⁴ Voir J. L. Austin, *How to do Things with Words*.

⁵ O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, p. 267.

énoncé comme vrai, tandis que les verbes *réfuter* (*il a réfuté que*) et *s'imaginer* (*il s' imagine que*) présupposent que l'énoncé est faux.

Pour pouvoir mieux déterminer le caractère de la présupposition des verbes argumentatifs, Ducrot emploie comme critère la «*loi d'enchaînement*».⁶ Il présuppose que l'énoncé *q* est déductible de l'énoncé *p*, ce qui est facile à présupposer quant à un verbe argumentatif (*démontrer*) où l'enchaînement apparaît tout naturel.

Ex.: (p) *Pierre a démontré que le baromètre a baissé;*
(q) *donc il va pleuvoir.*⁷

Or, cet enchaînement s'admet difficilement avec d'autres verbes, même avec ceux d'opinion (p. ex. *se douter*).

Ex.: *(p) *Pierre se doute que le baromètre a baissé;*
(q) *donc il va pleuvoir.*⁸

Ducrot soutient cette théorie par l'hypothèse que la vérité de l'énoncé appartient aux faits irréfutables ou plutôt qu'elle se déduit de ce fait irréfutable. P. ex. si l'on dit que *Pierre a démontré que*, on indique que Pierre a prononcé une argumentation pour prouver que son énoncé est vrai. Plus généralement, si l'on met un verbe argumentatif devant un énoncé c'est pour souligner le caractère véridique de cet énoncé.

Les verbes performatifs⁹ — *jurer, promettre, attester, parier, proclamer* — prennent une position face aux aspects du vrai ou du faux contenus dans l'énoncé qui a été produit dans le passé ou qui le sera à l'avenir.

jurer — se rapporte (du point de vue de la temporalité) au passé, au présent ou bien au futur

Ex.: *Je l'ai fait moi-même, jura-t-il.*
Je dis la vérité, jura-t-il.
Je le ferai moi-même, jura-t-il.

Si ce verbe se rapporte au futur c'est pour démontrer que A est fermement persuadé de la future vérité de son énoncé.

attester — ne se rapporte qu'au passé, sauf les cas où il s'agit de la validité panchronistique des faits.

Ex.: *Il atteste que son frère a dit la vérité.*
Il atteste que son ami est d'une intelligence extraordinaire.

promettre — ne se rapporte qu'au futur.

Ex.: *Il a promis de revenir à la maison.*

Comme *jurer*, le verbe *promettre* exprime une conviction ferme de A de la future vérité de son énoncé.

parier — se rapporte au futur, rarement au passé.

Ex.: *Il parie tout ce qu'on veut, qu'il ne viendra pas.*
Il y a gros à parier qu'il a raté son train.

Ducrot comprend sous la notion des «*performatifs*» une catégorie particulière des verbes dont l'énonciation même suffit à former un acte qu'il désigne comme

⁶ O. Ducrot, *ibid.*, p. 267.

⁷ O. Ducrot, *ibid.*, p. 267.

⁸ O. Ducrot, *ibid.*, p. 268.

⁹ Étudiés en détail par Austin (1962), Searle (1969), Ducrot (1972).

un «consensus social».¹⁰ C'est pourquoi il classe dans cette catégorie — en dehors des verbes performatifs cités ci-dessus — les verbes *déclarer, proclamer, s'engager à, accepter, accuser, s'adresser à, affirmer, annoncer, avertir, avouer*, caractérisés par le fait que la forme même de ces verbes constitue un acte. C'est pourquoi, dans le discours direct, apparaît l'intensité de leur sens, qui s'efface, si ces verbes sont transposés dans le discours rapporté ou s'ils revêtent le sens purement locutif.

Les équivalents sémantiques des énoncés introduits par les verbes performatifs peuvent être exprimés dans le discours rapporté non seulement par les verbes cités, mais aussi par d'autres moyens linguistiques.

Ex.: D. D. *Je promets de revenir chez vous.*

D. R. *Il a promis de revenir chez vous.*

Il reviendra certainement (sans aucun doute).

Au cas où R rapporte un discours, il peut, mais il ne doit pas, prendre sa propre position face à l'énoncé rapporté. Dans le cas négatif, où il ne fait que rapporter un énoncé, sans décider si celui-ci est vrai ou faux, il emploie les verbes objectifs — *proclamer, assurer, confirmer, dire, hasarder, affirmer, déclarer, soutenir*. En les employant R démontre que son attitude évaluative n'a aucun rapport à l'intensité du comportement élocutif.

Par contre, les verbes subjectifs — *reconnaître, avouer, admettre, se vanter, prétendre, raconter* (ce dernier au cas où il perd sa simple valeur narrative en revêtant un caractère un peu péjoratif) — servent à exprimer implicitement ou explicitement l'opinion particulière de R sur le problème impliqué dans l'énoncé.

prétendre — R se contente d'indiquer, sous forme d'une supposition, son attitude en face de l'énoncé rapporté qu'il juge comme faux.

Ex.: *Il prétend être le premier à avoir atteint le sommet.*

admettre — peut revêtir un double sens:

1. l'énoncé introduit par ce verbe peut être compris comme une simple hypothèse (dans ce cas le verbe *admettre* relève de la catégorie du possible et non du réel).

Ex.: *Il veut bien admettre que vous n'avez pu faire autrement.*

2. peut devenir synonyme à *reconnaître*.

Ex.: *Il a fini par admettre qu'il avait tort.*

Le gouvernement a admis qu'il ne peut tenir longtemps contre la volonté déterminée d'un peuple.

avouer — n'introduit pas nécessairement un énoncé faux, mais vu le caractère de celui-ci, il vaut mieux le tenir caché, sa divulgation pourrait nuire à son auteur ou elle n'est pas conforme aux convenances.

Ex.: *Il a avoué qu'il l'ignorait.*

Il leur a avoué qu'il avait déjà été marié.

reconnaître — de même que *avouer* est antonyme à *prétendre*.

Les deux verbes impliquent que R qualifie l'énoncé comme vrai.

Ex.: *Ils ont reconnu que sa façon d'agir n'avait pas changé.*

Il a reconnu qu'il s'était trompé.

¹⁰ Voir O. Ducrot, *Énoncés performatifs et actes illocutionnaires*.

se vanter — signale en général que l'énoncé est faux ou qu'il n'a pas la valeur que lui attribue son auteur.

Ex.: *Il se vante d'avoir fait une première en montagne.*

L'évaluation de l'énoncé faite par R s'oppose à celle faite par A, c'est pourquoi Kerbrat-Orecchioni appelle ce verbe «intrinsicquement subjectif».¹¹

prétexter — est synonyme, dans un certain sens, à «prétendre que c'est, parce qu'il dit que c'est».¹² R emploie ce verbe pour signaler que A cache le vrai motif de son action.

Ex.: *Elle prétextait que la tête lui faisait mal.*

Quant à la structure propositionnelle, l'ensemble, dont le verbe à modalité locutive fait une partie, a pour structure de base une construction complétive:

S + V + (prép. + CO) + CONJ + prop. complétive

Le sujet, aussi bien que le complément d'objet indirect, peuvent être exprimés par un substantif ou par un pronom.

Cette construction accompagne la majorité des verbes à modalité locutive — *annoncer, assurer, avouer, câbler, certifier, communiquer, concéder, confesser, confier, conter, déclarer, dicter, expliquer, exposer, garantir, glisser, murmurer, narrer, notifier, objecter, prêcher, prédire, pronostiquer, raconter, rapporter, relater, remémorer, répéter, répliquer, rétorquer, révéler, riposter, souffler*. La conjonction *que* est la plus fréquente, suivent les conjonctions *où, quand, comment, pourquoi*.

Ex.: *On murmurait dans la maison qu'elle avait un amant.*

Il explique pourquoi il a agi comme ça.

Il racontait à qui voulait entendre comment l'événement s'était passé.

A côté de la structure complétive, on peut, sous certaines conditions, strictement limitées, employer la construction infinitive — mais on ne peut pas appliquer cette possibilité à tous les verbes à modalité locutive.

S + V + (prép. + CO) + INF

ou

S + V + (prép. + CO) + de/à + INF

Ex.: *Il a reconnu s'être trompé.*

Il a provoqué les employés à désobéir à leurs chefs.

La construction infinitive soulève un problème qu'on n'a pas réussi à résoudre jusqu'ici d'une manière satisfaisante — c'est celui de l'autonomie de cette construction en face des autres constructions. Il s'agit d'un problème assez complexe, c'est pourquoi nous n'allons en analyser ici que quelques thèses fondamentales. Il s'agit d'établir, si la construction infinitive est indépendante ou si elle ne représente qu'une variante de la construction complétive. Gross, Dubois et Dubois-Charlier¹³ veulent résoudre ce problème

¹¹ K. Kerbrat-Orecchioni, La problématique de l'énonciation, p. 161.

¹² K. Kerbrat-Orecchioni, *ibid.*, p. 161.

¹³ Voir M. Gross, Grammaire transformationnelle du français, Syntaxe du verbe; J. Dubois, F. Dubois-Charlier, *Éléments de linguistique française*.

en considérant la plupart des constructions infinitives comme réduction ou transformation des constructions complétives qu'on peut réaliser sous les conditions exactement données:

1. si le sujet de la phrase matrice est identique à celui de la complétive
2. si le complément d'objet de la phrase matrice peut devenir le sujet de la complétive

Ex.: 1. *Il s'est engagé à rembourser la somme en deux ans.*
 2. *Il a provoqué les employés à désobéir à leurs chefs.*

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'infinitif doit être remplacé par une construction complétive avec indicatif ou subjonctif.

Or, on ne peut pas appliquer l'emploi de la construction infinitive à tous les verbes à modalité locutive de la même manière. Gross¹⁴ distingue deux groupes de verbes dans ce domaine:

1. les verbes qui ne limitent pas l'emploi de la construction infinitive — p. ex. *avouer, prétendre, reconnaître, dire, expliquer, affirmer, nier, assurer, certifier, déclarer, etc.*
2. les verbes — p. ex. *constater, réaliser* — qui n'admettent que l'infinitif des verbes *avoir, être*¹⁵ (ou seulement *avoir*) ou bien l'infinitif des verbes modaux — *pouvoir, devoir, vouloir, savoir.*

Ex.: 1.1. *il affirme faire une carrière brillante dans la médecine*
 1.2. *il affirme savoir tout de ce problème*
 1.3. *il affirme avoir réussi à son examen*
 2.1. *+il constate faire une carrière brillante dans la médecine*
 +il réalise faire une carrière brillante dans la médecine.
 2.2. *il constate savoir tout de ce problème*
 +il réalise savoir tout de ce problème
 il constate avoir réussi à son examen
 il réalise avoir réussi à son examen

A ces deux groupes de verbes nous ajoutons le troisième — celui des verbes qui n'admettent pas la construction infinitive du tout — p.ex. *pronostiquer.*

La validité temporelle de l'infinitif n'est pas limitée dans ces constructions, l'infinitif peut exprimer, par rapport au verbe de la phrase matrice, une antériorité aussi bien qu'une simultanéité ou une postériorité.

Pour conclure, rappelons en bref, qu'on ne peut pas employer tous les verbes à modalité locutive sous les mêmes conditions, p.ex. *lancer, trancher, articuler,* ne peuvent figurer dans le discours indirect, tandis que dans une incise leur emploi est courant:

Ex.: «*Je ne veux plus te voir!*» *lança la pauvre mère à son fils.*
 +La pauvre mère lança à son fils qu'elle ne voulait plus le voir.

Plusieurs verbes à modalité locutive ne peuvent, au contraire, faire partie d'une incise, s'ils y figurent, leur correction grammaticale est douteuse (p.ex. *apprendre*).

Ex.: *On lui a appris que son père était mort.*
 +«Ton père est mort», lui a appris sa mère.

¹⁴ Voir M. Gross, op. cit.

¹⁵ Cette règle est valable non seulement pour *avoir* et *être* comme auxiliaires, mais aussi pour les unités du type *avoir raison, être le premier* etc.

Quant à la position des verbes, la plupart d'entre eux peuvent se trouver dans l'antéposition (qui est la moins nombreuse), dans l'interposition ou postposition, les verbes qui n'admettent pas l'antéposition sont assez peu nombreux (p.ex. *exposer, expliquer*).

BIBLIOGRAPHIE

- P. Charaudeau, Les conditions linguistiques d'une analyse du discours, Université Lille III, 1978.
- M. Charolles, Exercices sur les verbes de communication dans *Pratiques* n° 9, mai 1976.
- J. L. Austin, *How to do Things with Words*, Harvard University Press, Cambridge, 1962.
- O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.
- J. R. Searle, *Les actes du langage*, Paris, Hermann, 1972.
- O. Ducrot, *Énoncés performatifs et actes illocutionnaires* dans *Les actes du langage*, Paris, Hermann, 1972.
- K. Kerbrat-Orecchioni, *La problématique de l'énonciation* dans *Les voies du langage*, Paris, Bordas, 1982.
- M. Gross, *Grammaire transformationnelle du français*, *Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 1968.
- J. Dubois, F. Dubois-Charlier, *Éléments de linguistique française*, *Syntaxe*, Paris, Larousse, 1970.
- A. Martinet, *Grammaire fonctionnelle du français*, Didier-Crédif, Paris, 1979.
- Dictionnaire du français contemporain*, Larousse, Paris, 1971.
- Petit Robert, *dictionnaire alphabétique de la langue française*, S. N. L., Paris, 1970.